

DECRET

D/2014/ 113 /PRG/SGG

PORTANT CONFIRMATION D'UN HAUT CADRE MINISTERE DE L'AGRICULTURE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

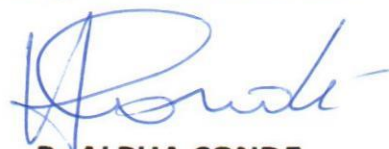
Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1 : Madame Mariama CAMARA, Directrice Générale de la Société Guinéenne de Palmiers à Huile et d'Hévéas (SOGUIPAH), est confirmé dans ses fonctions ;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 MAI 2014


Pr ALPHA CONDE